



Liste des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2023 – 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le 6 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 26 juin, s'est réuni en session ordinaire à Montfort sur Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents :

Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Marie GUEGUEN, Éric LECLERC (à partir de 19h00, point 1.4, délibération n°2023/102), Isabelle OZOUX, Stéphane PAVIOT, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (à partir de 19h45, point 5.1, délibération n°2023/114), Christine FAUCHOUX, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Christophe LEDUC, Patrick LE TEXIER, Anne-Sophie PATRU, Loïc BOISGERAULT, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS, Brigitte BERRÉE.

Excusés avec pouvoir : Joseph THÉBAULT à Régine LEFEUVRE, Véronique MARIE à Sylvie PINAULT, Zoé HERITAGE à Fabrice DALINO, Frédéric DESSAUGE à Jean-Luc BOURGOGNON.

Excusé : Yannick BRÉ

La séance est ouverte à 18h30

Marie GUEGUEN est élue secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 25

Procurations : 4

Votants : 29

Quorum : 17

Séance levée à : 20h20.

RATTACHEMENT DE POLE	N° DELIBERATION	TITRE	OBJET (dispositif)	VOTE
Environnement et aménagement du territoire	CC/2023/99	Aménagement du territoire - PMS (Plan Mobilité Simplifié) : arrêt du projet	<p>Le conseil communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - arrête le projet de Plan de Mobilité Simplifié de Montfort Communauté tel qu'annexé à la présente délibération, - autorise le Président de Montfort Communauté à soumettre pour avis le projet de Plan de Mobilité Simplifié ainsi arrêté, en application des articles L1214-36-1 et R.1214-12 du code des transports : <ul style="list-style-type: none"> • Aux conseils municipaux des communes membres de Montfort Communauté, • Au conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, • Au conseil régional de Bretagne, • Aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes du territoire de Montfort Communauté - précise que pourront demander à être consultés sur ledit projet ainsi arrêté, et rendre un avis sous trois mois : <ul style="list-style-type: none"> • Les représentants des professions et des usagers des transports ainsi que les associations de personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, les gestionnaires de voirie, les chambres consulaires, les autorités concernées mentionnées à l'article L.2224-37 du code général des collectivités territoriales qui exercent la compétence prévue au premier alinéa du même article L.2224-37 et les associations agréées de protection de l'environnement mentionnées à l'article L.141-1 du code de l'environnement. - autorise le Président de Montfort Communauté à signer tous les actes afférents. 	Adopté à l'unanimité
Environnement et aménagement du territoire	CC/2023/100	Aménagement du territoire - PMS : modalités de la mise à disposition du public	<p>Le conseil communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> -approuve que les modalités de mise à disposition du public du projet de Plan de Mobilité Simplifié, le cas échéant des avis des personnes associées du mardi 10 octobre à 9h au mardi 14 novembre à 12h sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Mise à disposition des documents papier en l'Hôtel de la Communauté, 4 place du Tribunal, à Montfort-sur-Meu, du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h ; • Mise à disposition des documents papier dans les 8 mairies de Montfort Communauté : 	Adopté à l'unanimité

			<ul style="list-style-type: none"> ○ Mairie de Bédée, 2 rue de Rennes, lundi/mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, mardi/jeudi de 9h à 12h, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et samedi de 9h30 à 12h ; ○ Mairie de Breteil, 13 rue de Montfort, lundi/mercredi/vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, mardi/jeudi/samedi de 9h à 12h ; ○ Mairie d'Iffendic, place de l'église, lundi/mercredi/vendredi de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h30, mardi/jeudi de 8h45 à 12h30 ○ Mairie de La Nouaye, mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, samedi de 9h30 à 12h30 ○ Montfort-sur-Meu, boulevard Villebois-Mareuil, lundi/mardi/mercredi/vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h, samedi de 9h30 à 12h. ○ Pleumeleuc, 14 rue de Rennes, lundi/mercredi/vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mardi/jeudi/samedi de 9h à 12h ; ○ Saint Gonlay, 2 rue Louise Grignard, lundi/jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le mardi de 9h à 12h30 ; ○ Talensac, 9bis rue de Saint Péran, lundi/mardi/mercredi/vendredi de 8h30 à 12h15 et de 14h à 18h, jeudi de 8h30 à 12h15, le 1er samedi du mois de 9h à 11h45. <ul style="list-style-type: none"> ● Organisation d'une réunion publique le 21 septembre 2023 dans le cadre de la semaine de la mobilité européenne ; ● Mise à disposition des documents numériques sur le site internet de Montfort Communauté, ● Mise à disposition d'un registre ouvert à tous pouvant recueillir les éventuelles observations, dans les mairies et à l'Hôtel de la Communauté, ● Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le Président de Montfort Communauté, 4 place du Tribunal, 35160 Montfort-sur-Meu, la date de réception faisant foi, ● Les observations pourront en outre être adressées par courrier électronique à l'adresse mobilite@montfortcommunaute.bzh (l'objet du message devant pour ce faire débiter par la mention : « PMS : Consultation publique »), la date de réception faisant foi. <p>- précise que ces modalités de mise à disposition seront portées à la connaissance du public par publication d'un avis dans un journal d'annonces légales et d'un affichage (papier et site internet) dans les mairies ainsi qu'à l'Hôtel de la Communauté au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.</p>	
--	--	--	--	--

			A l'issue de cette mise à disposition, le bilan en sera présenté au Conseil Communautaire qui en délibérera et approuvera le Plan de Mobilité Simplifié, éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en l'Hôtel de la Communauté, et dans les mairies durant un mois.	
Environnement et aménagement du territoire	CC/2023/101 (point ajouté à l'OJ)	Aménagement du territoire - PMS (Plan Mobilité Simplifié) : mise en oeuvre	Le conseil communautaire : - approuve la mise en œuvre du Plan de Mobilité Simplifié sans attendre son approbation ; - autorise le Président à solliciter les partenaires pour l'obtention de financements ; - autorise le Président à signer tous les documents afférents.	Adopté à l'unanimité
Environnement et aménagement du territoire	CC/2023/102	Environnement - SMICTOM : révision des statuts	Le conseil communautaire : - approuve la modification des statuts du SMICTOM Centre Ouest en ces termes précités - autorise le Président à exécuter cette décision et à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.	Adopté à l'unanimité
Environnement et aménagement du territoire	CC/2023/103	Environnement - Modification des conventions contre le frelon asiatique et protocole communal – 2023 / 2027	Le conseil communautaire : - approuve les termes des conventions annexées à la présente délibération ; - autorise le Président à signer les conventions ainsi que tous les documents annexes se rapportant à ces conventions.	Adopté à l'unanimité
Finances et commande publique	CC/2023/104	Commande publique – Concession de service public pour l'exploitation du centre aquatique Océlia et pour la surveillance de la baignade sur le site du Lac de Trémelin : approbation du choix du concessionnaire	Le conseil communautaire : -approuve le choix de l'entreprise Prestalis en tant que concessionnaire de service public pour l'exploitation du centre aquatique Océlia et pour la surveillance de la baignade sur le site du Lac de Trémelin ; -approuve les termes du contrat de concession de service public et leurs annexes ; -autorise l'exécutif à signer le contrat de concession de service public avec l'entreprise Prestalis.	Adopté à la majorité absolue de ses membres (29 « pour », 1 vote « contre » : Jean-Luc Bourgognon)
Finances et commande publique	CC/2023/105	Commande publique – Projet de réhabilitation d'une friche commerciale en bureaux et recyclerie : délégation au Président pour la désignation des trois candidats admis à concourir à la maîtrise d'œuvre	Le conseil communautaire : -décide de déléguer au Président l'établissement de la liste des candidats admis à concourir à la maîtrise d'œuvre, et ce dans le cadre de la procédure précitée ; -autorise le Président ou le vice-président délégué à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	Adopté à l'unanimité

Finances et commande publique	CC/2023/106	Finances - Budget annexe - Centre aquatique Océlia : décision modificative n°2	Le conseil communautaire : - approuve les termes de la décision modificative n°2 du Budget annexe Centre Aquatique Océlia 2023.	Adopté à l'unanimité
Finances et commande publique	CC/2023/107	Finances - Budget annexe - Trémelin : décision modificative n°1	Le conseil communautaire : - approuve les termes ci-dessus de la décision modificative n°1 du Budget annexe Trémelin 2023.	Adopté à l'unanimité
Finances et commande publique	CC/2023/108	Finances - Budget principal : décision modificative n°2	Le conseil communautaire : - approuve les termes de la décision modificative n°2 du Budget Principal 2023.	Adopté à l'unanimité
Développement économique et emploi	CC/2023/109	Economie – Elaboration d'un inventaire et ajustement des périmètres des ZAE de Montfort Communauté	Le conseil communautaire : - approuve l'inventaire des Zones d'Activités Economiques du territoire de Montfort Communauté annexé aux présentes ; - approuve les cartographies des nouveaux périmètres des 13 Zones d'Activités Economiques de Montfort Communauté annexées aux présentes ; - autorise le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.	Adopté à l'unanimité
Développement économique et emploi	CC/2023/110	Economie – PA Corderie Iffendic - Vente de parcelle à la société Garrault Concept	Le conseil communautaire : - autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette acquisition par la société GARRAULT CONCEPT ou par toute personne physique ou morale substituée.	Adopté à l'unanimité
Ressources communautaires et administration générale	CC/2023/111	Administration générale – Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion de Montfort Communauté – 2016 / 2020	Le conseil communautaire : - approuve le rapport de présentation des actions entreprises à la suite des observations et des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes inscrites dans le rapport précité précédemment.	Adopté à l'unanimité
Ressources communautaires et administration générale	CC/2023/112	Ressources Humaines - Approbation du règlement du temps de travail	Le conseil communautaire : - approuve le règlement du temps de travail annexé à la présente ; - précise que ce document pourra être amendé après avis du Comité Social Territorial et nouvelle délibération de l'assemblée délibérante - dit que ce document fera l'objet d'une large diffusion auprès du personnel.	Adopté à l'unanimité

Ressources communautaires et administration générale	CC/2023/113 (point ajouté à l'OJ)	Ressources humaines – Remplacement de l'animateur nature	Le conseil communautaire : - approuve la création d'un emploi dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif, grade d'adjoint administratif, à temps complet ; - autorise la modification du tableau des effectifs de la Communauté de Communes tel que présenté. - dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.	Adopté à l'unanimité
Tourisme et Loisirs	CC/2023/114	Tourisme - Contrat de destination Brocéliande avec la région Bretagne – 2023 / 2025	Le conseil communautaire : - approuve le Contrat de Destination Brocéliande et ses annexes (plan d'action, annexe financière et modalités de gouvernance) - autorise le Président à signer le contrat avec la destination Brocéliande et la Région Bretagne.	Adopté à l'unanimité
Tourisme et Loisirs		Tourisme - Convention d'un cheminement Espace Trail en forêt de Montfort-sur-Meu – 2021 / 2026	Point retiré de l'ordre du jour	
Sport - Education	CC/2023/115	Sport – Conventions avec l'association Expédition Protect Ocean	Le conseil communautaire : - approuve les termes des conventions annexées à la présente délibération ; - autorise le Président à signer les conventions et les documents se rapportant à la présente délibération.	Adopté à l'unanimité
Culture	CC/2023/116	Modification du règlement d'attribution de la bourse mobilité internationale	Le conseil communautaire : - approuve les modifications du règlement d'attribution des « bourses mobilité internationale », - autorise l'application de ce règlement par les services aux futures demandes d'attribution de bourses de mobilité internationale.	Adopté à l'unanimité
Culture	CC/2023/117	Renouvellement de la convention avec l'association Maison de l'Europe – 2023 / 2025	Le conseil communautaire : - approuve la nouvelle convention avec la Maison de l'Europe, - approuve le versement de la subvention mentionnée dans ladite convention, - autorise le Président à signer la convention et les documents se rapportant à la présente délibération,	Adopté à l'unanimité
Culture	CC/2023/118	Autorisation de désherbage du fonds de la coordination des médiathèques	Le conseil communautaire : - approuve le versement de la subvention ci-dessus mentionnée, - autorise les agents du service Avéla à réaliser l'opération de désherbage et selon les modalités administratives convenues, - autorise les agents du service Avéla à donner à titre gratuit ou recycler les documents exclus des collections	Adopté à l'unanimité

Culture	CC/2023/119	Convention avec l'association CERAPAR – dépôt de vestiges archéologiques – 2023 / 2028	Le conseil communautaire : - approuve la nouvelle convention proposée pour la période 2023/2028, - autorise le Président à signer la convention et à prendre toutes les dispositions pour appliquer la convention.	Adopté à l'unanimité
Culture	CC/2023/120 (point ajouté à l'OJ)	Adhésion 2023 à l'Agence Nationale pour le développement du cinéma en Région (ADRC)	Le conseil communautaire : - approuve l'adhésion à l'ADRC pour l'année 2023 pour une cotisation de 350 €.	Adopté à l'unanimité

Fait à Montfort sur Meu,
Le Président,
Christophe MARTINS



Mise en ligne le :
13/07/2023

Le secrétaire de séance,